

réséda, proche de ses clients

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur : **reseda.fr**





Mise en service de collectifs :

bailleurs, promoteurs, syndics, suivez nos conseils pour une mise en service optimale de vos logements





2 bis rue Ardant du Picq 57014 Metz Cedex 01

réséda, gestionnaire de réseaux électriques de proximité, est une entreprise de service public qui développe, exploite et entretient le réseau électrique. réséda assure également pour tous les clients, quel que soit leur fournisseur, le relevé des compteurs, les interventions techniques et le dépannage.

Déroulement d'une affaire :

	QUI?	QUOI?	DELAI?	
Demande de raccordement	VOUS	Remplissez le formulaire disponible sur le site internet reseda.fr >entreprises>raccordement Un conseiller vous recontactera	2 semaines	
Raccordement	réséda	Lorsque vos travaux sont terminés et que réséda a obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires, l'intervention est programmée	De 6 semaines à 4 mois, après accord et paiement, en fonction de la solution technique à mettre en œuvre	
Consuel*	VOUS ou votre électricien	Vous devez faire une demande de Consuel pour obtenir une attestation de conformité et nous la transmettre	De 2 à 3 semaines	
Réception du chantier et mise à jour de la base de données	réséda en présence de votre électricien	> Corrections des anomalies éventuelles > Référencement des points de livraison	De 3 à 4 semaines	
Souscription d'un contrat auprès du fournisseur de votre choix	Vous	Contactez le fournisseur de votre choix pour souscrire le contrat et la puissance les plus adaptés à votre situation		
Mise en service	réséda	Pose de vos compteurs et mise en service de votre installation	Délai de prévenance : 2 semaines Rythme de mise en service : en moyenne 8 PDS par jour	
A				

Les bonnes pratiques pour une mise en service optimale de vos installations



- Communiquez, dès le lancement de votre projet, une date de mise en service prévisionnelle de vos différentes installations.
- Respectez et validez toutes les étapes indiquées dans ce document avant une mise en service effective.

Pour vous aider à préparer au mieux vos mises en service, nous vous invitons à consulter le calendrier ci-dessous :



Janvier à juin : période de FAIBLE CHARGE

Juin à septembre : période de FORTE CHARGE

Septembre à novembre : période de CHARGE MOYENNE

Décembre : période de FAIBLE CHARGE





* Aucune mise en service de vos installations ne sera effectuée par réséda, votre gestionnaire de réseau, si vous ne présentez pas une attestation Consuel attestant de leur conformité.

** Point De Service : point de consommation électrique (ou de production) sur le réseau GRD réséda.

















réséda



vous



De 6 semaines à 4 mois

Demande de raccordement Raccordement

2 à 3 semaines

Consuel

3 à 4 semaines

Réception du chantier et mise à jour de la base de données

Souscription d'un contrat auprès du fournisseur de votre choix 2 semaines

11 - 11 0.00

0.00

Délai de prévenance pour mise en service